



Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/48/750
S/26862
10 décembre 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante-huitième session
Point 114 de l'ordre du jour
QUESTIONS RELATIVES AUX
DROITS DE L'HOMME

CONSEIL DE SECURITE
Quarante-huitième année

Lettre datée du 10 décembre 1993, adressée au Secrétaire général
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de
la Roumanie auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint le texte de la Déclaration de la Chambre des députés du Parlement roumain concernant les sentences prononcées à l'encontre du "groupe Ilascu" (voir annexe I) et de la déclaration du Gouvernement roumain concernant la peine de mort prononcée à l'encontre d'Ilie Ilascu (voir annexe II), l'une et l'autre datées du 9 décembre 1993.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de ses annexes comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 114 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim

(Signé) Ioan BARAC

ANNEXE I

Déclaration faite par la Chambre des députés du Parlement roumain le
9 décembre 1993, au sujet des sentences prononcées à l'encontre du
"groupe Ilascu"

C'est avec un sentiment d'horreur et d'indignation que nous avons appris que le patriote Ilie Ilascu a été condamné à mort et que les autres membres du groupe ont été condamnés à de lourdes peines de réclusion. Ces condamnations sont le résultat d'une machination judiciaire, à Tiraspol, dans la République autoproclamée de "Transnistrie", dont l'existence n'a pas été reconnue par la communauté internationale.

Ces patriotes n'ont commis qu'un seul crime : celui d'avoir combattu sur le territoire de leur propre pays, la République de Moldova, Etat souverain et indépendant reconnu par la communauté internationale et Membre de l'Organisation des Nations Unies. Ils ont été condamnés parce qu'ils n'ont pas accepté le diktat des forces qui rappellent l'ancien régime impérial soviétique.

Cet événement dramatique démontre une fois encore que la présence de la quatorzième armée sur le territoire de la République de Moldova est une source d'instabilité, d'abus et de criminalité.

De son côté, le Gouvernement de la Fédération de Russie ne peut pas être déchargé de toute responsabilité pour cet acte criminel, car il s'agit là d'une violation du principe universellement accepté selon lequel toutes les relations devraient être gouvernées par l'esprit démocratique au sein d'une communauté internationale civilisée.

Les circonstances dans lesquelles le "procès" s'est déroulé et le déni du droit pour les détenus de faire appel montrent bien le caractère barbare et inhumain de cette machination.

La Chambre des députés du Parlement roumain dénonce la sentence illégale prononcée par un tribunal illégal au mépris des droits fondamentaux de la personne humaine et engage vivement la communauté internationale, toutes les instances internationales, les chefs d'Etat et de gouvernement, les parlements et les organisations non gouvernementales à exercer pleinement leur autorité pour amener les autorités autoproclamées de Tiraspol à rapporter immédiatement ces condamnations illégales qui frappent des innocents.

ANNEXE II

Déclaration publiée le 9 décembre 1993 par le Gouvernement
roumain au sujet de la condamnation à mort prononcée contre
Ilie Ilascu

Le Gouvernement roumain exprime sa très vive préoccupation devant la condamnation à mort, par fusillade, prononcée à l'encontre d'Ilie ILASCU et les lourdes peines de réclusion infligées aux autres membres de son groupe.

Cette décision cynique et criminelle fait fi des normes élémentaires de justice et d'éthique humaine et, de surcroît, représente une réelle menace pour la stabilité politique et la sécurité dans la région.

De telles condamnations démontrent une fois encore que le statut des autorités autoproclamées de Tiraspol est illégal et qu'il contrevient à toutes les normes du droit international humanitaire.

Le Gouvernement roumain lance un appel très pressant à tous les gouvernements démocratiques, aux organisations internationales et aux dirigeants politiques pour qu'ils agissent afin de mettre immédiatement un terme à cette farce tragique. Il exprime l'espoir que, dans ces circonstances critiques, ceux qui portent la responsabilité de cette sentence annuleront leur décision sur-le-champ d'autant plus qu'elle peut avoir des conséquences imprévisibles.

En ce moment crucial, le Gouvernement roumain exprime son entière solidarité et son appui inconditionnel au groupe de patriotes dirigé par Ilie Ilascu, symbole éclatant du courage et de la dignité humaine, dans la lutte audacieuse qu'il mène pour l'indépendance et l'intégrité territoriales de son pays.
